**4e APPEL À PROPOSITIONS AGIRI**

Une déclaration d'incidents n'empêchera pas automatiquement toute organisation de recevoir un financement. Cependant, l'omission de déclarer des incidents entraînera une disqualification immédiate. Equitas reconnaît que tous les organismes sont à risque d'incidents de violence sexuelle ou de fraude. Ni un organisme, ni les populations qu'il dessert ne devraient être automatiquement pénalisés à cause d'un incident. Ainsi, lorsqu'un incident, un cas ou une allégation existe, l'équipe AGIRI donnera aux candidats l'opportunité de fournir des informations sur le contexte et des preuves que des mesures préventives et correctives appropriées ont été mises en place suite à l'incident.

|  |
| --- |
| ***Déclaration des incidents de fraude, de violence sexuelle ou d'activités illégales*** |
| Votre organisation a-t-elle déjà fait l'objet d'une enquête ou d'allégations liées à une conduite, des actions ou un comportement inappropriés ou abusifs envers des collègues, des partenaires ou tout membre d'une communauté vulnérable (y compris, mais sans s'y limiter, une inconduite sexuelle et toute autre conduite qui est ou pourrait être interprétée comme une mauvaise pratique ou potentiellement abusive envers les bénéficiaires d'un projet de développement/d'aide) ? Votre organisation a-t-elle déjà fait l'objet d'une enquête ou d'allégations de fraude, corruption ou d'activité illégale ? Oui [ ]  Non [ ]  |
| **Si oui, veuillez décrire le ou les incidents et les mesures préventives et correctives mises en place.**      |
| *Merci pour votre transparence. Nous pourrions demander une rencontre pour discuter davantage de ces incidents.*  |
| **Nom de votre organization:**  |       |
| **Nom de la directrice / du directeur exécutif:** |       |
| **Signature de la directrice / du directeur exécutif:** |       |
| **Date:**  |       |

***Merci de votre intérêt***